BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 12 avril 2018 conférant un grade et maintenant dans un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense

NOR: INTJ1810352A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret nº 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 maintenant dans un grade et dans un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2016 portant affectation d'un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1er

Mme Marion LANGEVIN (NIGEND : 362612 – NLS : 8144706 – NID : 0969061055) est promue au grade de capitaine, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, et maintenue dans son emploi de psychologue, officière conseil en recrutement et gestion des compétences, au sein du groupe évaluation et psychologie, division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2019.

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 avril 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, H. Renaud